Image not found or type unknown

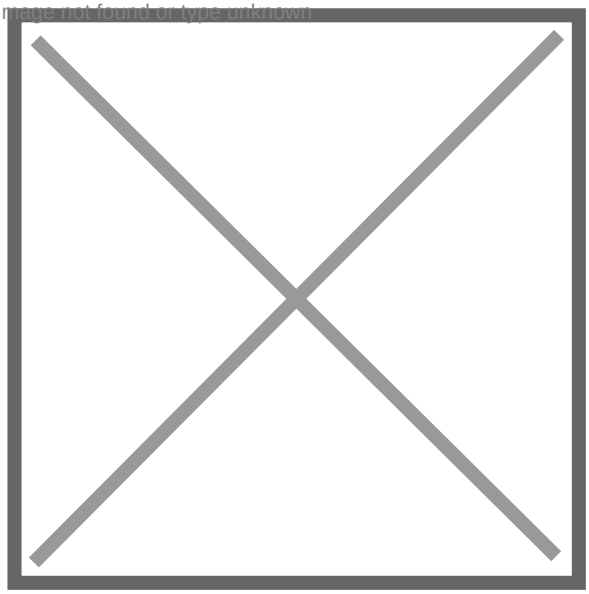

Non respect de l entité d un parent

Par **ithis**, le **25/01/2013** à **20:55**

Bonjour,

Probléme de dialogue, mauvaise prise de décision, du coup
je m excuse papa, aprés avoir eté toujours a tes cotés lors de tes différente activité des mon plus jeune age je ne souhaite pas intégrer ce manque de lucidité envers ce que t as toujours fait. Le travail
Certe nous n etions rarement en véritable accord, je te l accorde mais depuis ton départ soudain c est devenu un peu du n'importe quoi, du coup je me vois contrains de voire ce que je pourrais faire afin d essayer de minimisser les dégats, enfin si on peut dire.
Toi qui etais bosseur économe brave, ainsi que tout plein d autres qualités innombrables

Les fait font que je me vois dans l obligation de me rebeller.
Des l instant que ton corps fut rappatrié a la maison j'ai vécu un véritable cauchemard en ce jours du 24 juin et ce jusqu au 27, avec cette chaleur les volets qui n arretait pas de s ouvrir et se refermer, en passant par les pompes funebre qui s acharnaient a faire rentrer le cercueil dans cette maudite piece du fait d un couloir etroit les voyant malmener ta dépouille, obligé de leur spécifier de passer par ma fenetre de la chambre en les aidant, fut venu le moment de la mise en biere dans ma chambre ou par la suite j ai retrouvé un gant en latex, extraordinaire ce professionnalisme, jusque dans l église au moment de repartir oubli de fermer le coffre camion ne démarrant qu aprés plusieur coup de démarreur, et pour finir ma mere et ma soeur me disant qu elles etaient parties chercher des fleurs reviennent avec une pierre tomballe.
J ai passé l ete a finir ce que il avais commencé a faire, ce qu il aurais fait, afin de me dégager de ce devoir tant au niveau de ma mére , que et surtout de sa personne et de reprendre mes projets que j avais du coup retarder suite a la soudaineté de son départ.
Etant dépendant du jeu, je le reconnais.
j ai eu un déclic ce jours, arret du tabac, sans rien, du jeu chose inconcevable jusqu au jours du 7 juillet, début du non dialogue.

Dernieremment succession chez le notaire j ai eu un veritable doute sur leur maniere d estimation, maison de brique sans veritable confort dependance dans un bléde paumé toiture limite en etat, de surcroit loué une misere, avec recement un changement de régime car 2 logement a la base, regroupé sur un seul numero, afin d éviter un impot, propriété récemment acheté lors de la crise de 2008 bien au dessus de sa valeur a mon gout, avec parcelle non replanté, et au printemps nouvelle coupe donc plus d abres, ou si peu; et des bucherons qui si sont bien amusé en retirant de joli trentenaire.
Estimation du notaire d un étang de 6 ha, alors qu il n en fait que 0.5, une maison en ville sous évalué a mon gout, des prét dans la famille qui ne ressorte pas , carte grise de vieux tracteur inexistante.
J avais un projet viable débuté avant le déces de mon pére qui s est soldé par un echec car ma mére ayant eu procuration se permettait de me retirer de l argent, un jours aprés ses vacances de aout je lui ai dit que j allais me casser de chez elle , a condition quel me restitu mes sous, clé de voiture moto, car celle ci a de facheuses habitude comme celle de juger les gens ouvrir le courrier.
Quelqu un serait il suffissement informait afin que je puisse retablir certain de mes droits ?

merci a vous.

Par **Tisuisse**, le **29/01/2013** à **07:33**

Bonjour,

Vous prenez un notaire, lequel notaire peut très bien être différent de celui de votre mère ou de votre soeur, et vous lui demandez de faire l'inventaire de la succession, y compris sur les comptes bancaires, et au besoin, de remonter aux versements et prélèvements sur les 12 mois précédant le décès. Cet inventaire vous permettra d'y voir plus clair et, si nécessaire, de faire réintéger dans le global de cette succession, des sommes qui auraient pu être prélevées.

En tant que fils du défunt, vous êtes héritier réservataire et nul ne peut toucher à votre part, pas même votre mère.

Voyez aussi si un testament n'aurait pas été établi par votre père. Vote notaire interrogera le fichier national des dernières volontés.

Par **ithis**, le **29/01/2013** à **14:45**

Merci encore,
A propos des délais imparti il m a semblait voir que c était 6 mois et qu aprés c etait majoré de 10%, a qui incombe ce surplus car le notaire a priori ne s est pas manifester en temps légal.
Bonne journée a vous et merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés